
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

Délibération n°2020-02-02

*Approbation du compte
administratif 2019.*

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2020
Date d'affichage : 12 février 2020
Date d'envoi de la convocation : 12 février 2020

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Thibaut SIMONIN, Martial BOUISSOU, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Juliette LOUIS, Éric ROUSSEAU, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Frédéric RÉAUD, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL, Jean-Jacques FOURNIÉ, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Michel TAMISIER et Serge LOUIS.

Arrivée de Céline LE GOUÉ à 18 h 36 pour la question n°1

Absents avec procuration :

Jean-Pierre COURALET avec procuration à Nicole GUIRADO.

Absents :

Laure BARBIER, David BRIÈRE et Marie-France CHANGEUR.

Nicole GUIRADO a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 18 février 2020

DELIBERATION N°2020-02-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.



REFERENCES :

- Articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14

Après que les résultats comptables aient été exposés en séance,

Après que plusieurs explications d'ordre technique aient été apportées,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick VAUD, premier adjoint, (M. Denis DOLIMONT ayant quitté la salle du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Denis DOLIMONT, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs qui sont approuvés, à l'unanimité des voix exprimées par 25 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 février 2020.

Le Premier Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire,
Patrick VAUD.



CERTIFIE EXECUTOIRE

<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> <u>21/02/2020</u>	<u>Affiché le :</u> <u>24/02/2020</u>
----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

A Saint-Yrieix, le 24/02/2020
Le Premier Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire,
Patrick VAUD.

